

n°17

Juin
2021

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

***Indispensables
entrepreneurs
de travaux
forestiers***

Pas de forêt sans ETF !



Claude Muffat

Que l'on soit propriétaire de petites parcelles ou de grands domaines, nous avons tous le même attachement à nos forêts. Nos espaces forestiers méritent d'être entretenus pour se développer ; le sylviculteur doit mettre en œuvre une exploitation soignée en vue de maintenir un bon équilibre économique.

S'adapter au dérèglement du

climat nous oblige à de nouvelles pratiques. Les coopératives, les gestionnaires comme les experts forestiers doivent prendre en compte ces évolutions : tempêtes, coups de vent, affaiblissement des arbres par manque d'eau dans des périodes caniculaires toujours plus longues, apparition de maladies nouvelles qui impactent toujours plus nos forêts. Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) assurent un travail indispensable à l'équilibre sanitaire de nos massifs. Leur importance dans la filière est essentielle et le sérieux de leur travail garantit les bonnes conditions de reprise d'une nouvelle forêt et sa pérennité. Pourtant ils sont insuffisamment reconnus et les propriétaires forestiers ou gestionnaires de la forêt ont parfois beaucoup de difficultés à les trouver. Une entreprise de travaux forestiers compétente sécurise les forestiers attachés à la qualité de leur patrimoine et à sa pérennité. Aussi, pour leur permettre d'être visibles, le CRPF leur conseille

de se référencer dans l'annuaire professionnel des interprofessions sur la plate-forme lafortetbouge.fr. La qualité de leur travail dépend souvent des difficultés d'exploitation, de pente, de la météo et des contraintes sociales.

Les nombreuses associations d'ETF qui se sont créées dans la région, permettent aux entrepreneurs tout en étant moins isolés d'être épaulés notamment sur le plan réglementaire et tout particulièrement quant à la réglementation environnementale toujours plus complexe et croissante. Ainsi regroupés, ils s'organisent également pour communiquer vers le grand public et expliquer la réalité de leur métier. Dans le cadre du plan de relance et des divers plans de soutien aux travaux et reboisement, un vaste chantier leur est ouvert pour lequel ils vont pouvoir affirmer leur compétence et efficacité dans des délais toujours plus contraints.

L'Etat, la Région et les Départements, conscients des enjeux forestiers environnementaux nous encouragent à nous diriger vers des programmes permettant une meilleure résilience de la forêt. Pour ce faire les forestiers doivent se faire accompagner sur tout le parcours sylvicole par des ETF conscients de la fragilité du milieu dans lequel ils évoluent. Ils sont un maillon indispensable de la filière bois, sans eux la machine se griperait. Les jeunes issus des écoles formant aux métiers du bois ont un grand avenir dans notre filière.

L'ETF est un spécialiste essentiel pour comprendre chaque type de forêt, intervenir à chaque stade de son évolution, partageant une relation privilégiée avec les acteurs gestionnaires de la forêt capables de reconnaître la qualité de leur travail.

Claude Muffat,
Vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

	<p>c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20</p>	<p>Comité de rédaction : Anne-Marie Bateau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary, Monique Garon (CRPF Auvergne- Rhône-Alpes)</p>	<p>Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr</p>	<p>Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône</p>
	<p>Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup</p>	<p>Crédit photo couverture : Romain Provost © CNPF</p>	<p>Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960</p>	<p>Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.</p>
<p>Secrétaire de rédaction : Jean-Marc Levrold Tél. +33 (0)4 72 53 60 90 jean-marc.levrold@crpf.fr</p>	<p>Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC</p>		<p>Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr/</p>	

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Jean Gilbert, Président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes



© Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

Quelle place occupent les ETF dans la filière ?

Les ETF ne constituent pas un ensemble homogène. Ils réalisent des travaux divers de la plantation jusqu'à la récolte définitive du bois. Ils assurent du bûcheronnage manuel, ou réalisent l'abattage mécanisé et le

débardage de divers produits bois, que ce soit de haute valeur d'usage ou de faible valorisation. Ils jouent un rôle charnière essentiel pour assurer la récolte des bois en forêt. Très majoritairement salariés à la tâche dans les années 60, on a assisté à la disparition progressive de ce salariat au profit du statut d'indépendant. Cette indépendance sans contrainte s'est avérée très précaire. Elle a été restructurée de 1974 à 1990 pour faire émerger un vrai statut d'entrepreneur, lié à un bon niveau de protection et de formation. Aujourd'hui, avec la mécanisation, on assiste à un redéveloppement du salariat dans des entreprises plus structurées.

A quels enjeux les ETF sont-ils confrontés ?

Les ETF sont confrontés à un marché des travaux hétérogène. On y trouve des difficultés d'exploitation très diverses (pentes, enneigement, chemin d'accès, place de dépôts), une hétérogénéité des produits (volume moyen des bois, valeur marchande) et une variété infinie de parcelles (dont la petite taille limite l'exploitation rentable par la mécanisation). On estime que pour 30 % de la récolte les conditions sont favorables, pour 40 % elles sont de moyennes à assez difficiles, et pour 30 % les conditions sont difficiles et voire même très difficiles. Une étude montre que malgré une rémunération plus élevée, c'est au niveau du bûcheronnage manuel qu'on observe la plus grande précarité. Certains, passionnés par leur métier, résistent sur le marché à l'extrême de leurs possibilités économiques. Mais cette fragilité sociale produit de nombreux abandons et un recul net de la récolte dans certaines zones d'exploitation difficile. C'est donc un enjeu fort pour la filière française toute entière qui sous-exploite ainsi sa forêt.

L'avenir des ETF passe-t-il par une évolution de leur métier ?

L'entreprise de travaux forestiers, grâce à la mécanisation et au développement de ses compétences, a beaucoup évolué. Certains ETF ajoutent à leurs prestations traditionnelles, des opérations de commercialisation qui permettent une plus grande valeur ajoutée. Ils réalisent de plus en plus de choix sylvicoles au moment des travaux. Certains assurent aussi des conseils de gestion forestière auprès des petits propriétaires. Tous ces changements sont facilités par l'augmentation de leur niveau de formation et par leur forte présence en milieu rural forestier. Ainsi, dans l'invisible social, se développent chez certains ETF, d'autres rôles que la seule exécution des travaux. Cette montée en compétence leur dessine un nouvel avenir.

De quelles reconnaissances de leur savoir-faire les ETF ont-ils besoin ?

Pour mieux relever les défis entre la logique de la production du vivant (contraintes sylvicoles) et la logique économique (productivité et compétitivité toujours plus forte), le Contrat régional de filière AURA a retenu parmi les objectifs prioritaires, l'accompagnement des ETF. Nous avançons actuellement vers la mise en place d'un observatoire économique pour les aider à maîtriser leur environnement économique et pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux économiques par leurs partenaires. Il faudra aussi développer demain les relais institutionnels, les reconnaissances statutaires pour conforter des stratégies individuelles qui peuvent apporter certes beaucoup aux entreprises de travaux, mais dans une perspective complémentaire, in fine à la filière toute entière.

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est l'interprofession régionale de la filière forêt-bois.

Elle regroupe plus de 600 membres parmi lesquels :

- les entreprises de la filière forêt-bois,
- les organisations interprofessionnelles territoriales,
- les organisations professionnelles régionales représentatives de la filière-bois.

Toutes les informations sur www.fibois-aura.org

Les entrepreneurs de travaux forestiers

Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) regroupent **plusieurs métiers bien spécifiques**. Ils réalisent de nombreuses prestations très diversifiées de travaux en forêt pour des propriétaires forestiers, des coopératives forestières, des exploitants forestiers, des communes, l'ONF... Ils œuvrent tout au long du processus de production de la ressource forestière, de la préparation du sol jusqu'au débardage.

Bûcheronnage,
abattage,
tronçonnage,
façonnage.



Débardage,
évacuation des bois
en bord de route
ou sur place de dépôt.

**Sylviculture-
reboisement,**
préparation du sol,
plantation,
dégagements,
élagage.



Autres activités :
production de plaquettes
forestières,
débroussaillage,
gestion forestière...

En France on dénombre de l'ordre de 8 000 entreprises enregistrées comme ETF, **dont 1 163 identifiées en Auvergne-Rhône-Alpes**. Pour la région, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, l'Isère et le Cantal sont les départements les mieux dotés en nombre d'ETF.

(Attention : chiffres donnés à titre indicatif. Certaines entreprises ayant fait évoluer leur activité vers le commerce de bois sont toujours enregistrées comme ETF.)

Cadre réglementaire et conditions de travail

Le cadre réglementaire pour les ETF est strict. Les donneurs d'ordres doivent par exemple vérifier que les ETF remplissent certaines obligations (fiscales, sociales...) avant de commencer un chantier. D'autres réglementations doivent être analysées pour chaque chantier. Par exemple la prise en compte d'enjeux environnementaux pour la préservation de la biodiversité, mais aussi pour le franchissement des cours d'eau... Sans compter également toutes les règles pour l'organisation et la sécurité lors des chantiers. Un utilitaire pratique a été conçu par FIBOIS pour les ETF et leurs clients. Il devrait être disponible en ligne dans l'année avec une adhésion annuelle. **Le « Service Pro ETF » animé par FIBOIS en Auvergne-Rhône-Alpes permet de faciliter les démarches administratives pour les ETF mais aussi pour les donneurs d'ordres.** www.fibois-aura.org/foret/service-pro-etf/

Les activités des ETF, comme le bûcheronnage manuel notamment, présentent des risques et demandent

des conditions de travail très encadrées. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'abattage est encore fréquemment réalisé par un bûcheron équipé d'une tronçonneuse, indispensable notamment sur les fortes pentes ou sur les parcelles peu accessibles, mais aussi pour les arbres de gros diamètres. Cependant les évolutions mécaniques permettent aux abatteuses de réaliser de plus en plus cette tâche avec une meilleure sécurité.

Comment sont établis les coûts des principaux travaux forestiers ?

Quel que soit le type de travaux, il est important de réaliser **un contrat** pour bien s'accorder sur les modalités de l'intervention. Les coûts dépendent de **plusieurs paramètres** comme par exemple le type d'essence récoltée, le volume (voire la qualité des bois), l'accessibilité du chantier (éloignement, distance de débardage, pente, place de dépôt, ...). Mais aussi du mode de récolte (manuel ou mécanisé) et des conditions exigées pour l'exploitation ou le reboisement (type de préparation du sol, traitement des rémanents, délais, périodes...). En Auvergne-Rhône-Alpes, les reliefs compliquent ces interventions et les rendent parfois plus délicates, moins rapides et donc parfois plus coûteuses qu'en plaine. **Les propriétaires forestiers peuvent se renseigner auprès des techniciens du CRPF de leur secteur sur des fourchettes de coûts en fonction des travaux qu'ils souhaitent réaliser.**

Les syndicats / associations d'ETF

La majorité des ETF sont des entreprises unipersonnelles, mais s'associent parfois pour mettre en œuvre des chantiers. Actuellement, **sept associations d'ETF** se sont créées en Auvergne-Rhône-Alpes et sont actives, principalement en ex Rhône-Alpes. Ce sont des lieux d'échanges où les 200 adhérents peuvent bénéficier de services partagés. Elles **expliquent auprès du grand public** notamment, leur indispensable métier, leurs techniques innovantes, avec des visites de chantiers par exemple.

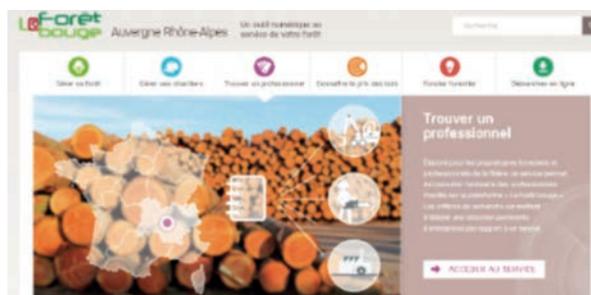
Ain	FOREST'AIN	Pour les départements sans association (Ardèche, Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy de Dôme), les ETF sont représentées directement par l'interprofession.
Drôme / Isère	ADIF	
Loire	ETF DE LA LOIRE (regroupe ETF du Roannais, ETF du Pilat et ETF du Forez)	
Rhône	ARDEF	
Savoie / Haute-Savoie	ASDEFS	

Leurs contacts peuvent être demandés aux six interprofessions FIBOIS territoriales concernées et à FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes : www.fibois-aura.org



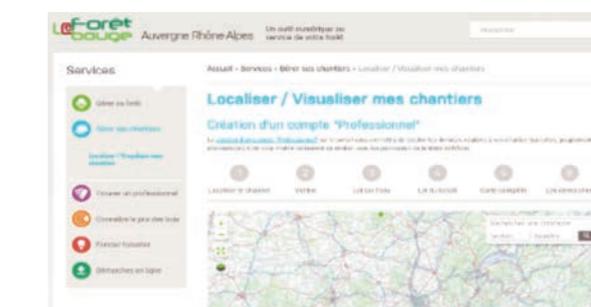
Trouver une Entreprise de Travaux Forestiers

Un annuaire des entreprises de la forêt en Auvergne-Rhône-Alpes est disponible sur le site de l'interprofession FIBOIS (www.fibois-aura.org/foret/annuaire-des-entreprises). Il permet par département et par métier de contacter **les entreprises adhérentes au réseau FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes**.



Trouver un professionnel de la filière-bois sur le site laforetbouge.fr

Ce service, en développement, est élaboré pour les **propriétaires forestiers et professionnels de la filière**. Il permet de rechercher dans un annuaire, des professionnels inscrits avec des critères adaptés à un besoin (activité, zone d'intervention...).



Gérer ses chantiers

Ce service sur le site laforetbouge.fr permet aux **professionnels de la filière forêt-bois** de planifier leurs chantiers, aidés par un outil cartographique. Ils peuvent accéder aux **demandes de coupes et de travaux** qui leur sont adressées par les propriétaires forestiers ou leur gestionnaire inscrits.

Contrat d'engagement PEFC

Que cela soit **les propriétaires forestiers** ou les donneurs d'ordre, ils **doivent dans le cadre de leur engagement dans la certification PEFC, veiller à ce que les coupes et travaux forestiers réalisés par leurs prestataires ETF soient en conformité avec les règles de gestion forestière durable PEFC**. Fibois est associé à la démarche de PEFC sur le Contrat d'engagement en proposant aux entreprises ce contrat (plus de 80 ETF en AURA) et en accompagnant les entreprises sur son application. Plus d'information sur <http://www.pefc-france.org>

Axel Rozand, bûcheron

Axel Rozand est un passionné de forêt, issu d'une famille de forestiers. Tout jeune il se forme à la forêt sur le tas puis en obtenant un Bac Pro et un BTS Technico-commercial Bois à l'école de Poisy. Bien armé, il décide alors de se lancer dans l'activité de bûcheronnage.

Selon lui, **le statut d'entrepreneur indépendant lui permet une certaine liberté d'action, ainsi qu'une rémunération plus valorisante que dans le cadre d'un salariat par ailleurs difficile à trouver.**

Pour Axel, son métier consiste à transformer l'arbre en grume tout en tenant compte, à l'abattage, des autres arbres, des semis et du sens de débardage. Puis il l'ébranche et le cube. Préalablement il doit définir le coût de sa prestation en fonction des contraintes de la coupe. **Il participe à l'entretien, à la récolte des bois et à la pérennisation des forêts :** « nous sommes un maillon important de la filière ».

Il intervient principalement dans les peuplements de conifères du Vercors et de la Chartreuse et, en hiver, dans les feuillus de la plaine de l'Isère. Les chantiers sont en forêts privées et publiques, via la coopérative, des experts, des scieurs ou l'ONF.

Sur ces massifs proches de Grenoble, la fréquentation des massifs est importante. Trop souvent les autres usagers ont une mauvaise perception du métier de



bûcheron. Le dialogue est parfois difficile et les règles de sécurité ne sont pas toujours respectées ce qui ne va pas sans risque pour le professionnel en action. Mais par ailleurs, Axel Rozand **apprécie les échanges avec les personnes qui lui demandent des explications sur le métier** et il salue l'action «Vis ma vie de bûcheron» mise en œuvre par la filière sur différents massifs de la région, qui lui permet de communiquer sur son métier et d'expliquer la gestion des forêts. Le grand public ignore tant de chose sur la forêt.

Propos recueillis par Denis Pellissier,
denis.pellissier@cnpf.fr

Gérard et Quentin Achaintre, abatteurs mécanisés

Parlons Forêt (PF) : Pourquoi l'entreprise ACHAINTRE Père (Gérard) et Fils (Quentin) de Claveisolles (69) s'est-elle spécialisée depuis de nombreuses années dans l'exploitation mécanisée des éclaircies résineuses ?

Achaintre Père et Fils (A) : Les besoins sont énormes, notamment par la disparition progressive des bûcherons manuels. Nous avons une abatteuse étroite (2,65 m), ce qui peut éviter d'avoir besoin de cloisonnements, avec un rendement de 100 stères et plus par jour. Principalement pour deux donneurs d'ordre.

PF : Quelles sont les qualités requises pour exercer votre activité ?

A : Nombreuses ! Savoir choisir les chantiers selon la météo, toujours se concentrer sur le pilotage, le choix des tiges sans avenir, éviter les blessures aux arbres, limiter l'impact au sol. **Notre rôle est fondamental, nous sommes garants de l'avenir de chaque parcelle, sa stabilité, santé, production, le dosage de la lumière pour l'apparition de biodiversité ou de régénération.**

PF : Les propriétaires attendent donc beaucoup de vous ?

A : Effectivement, il faut connaître la sylviculture, optimiser le rendement de chaque arbre (trituration, emballage, sciages en 4 m) et veiller à l'environnement. Actuellement il y a beaucoup plus de grosses abatteuses de coupes rases, à fort rendement, sur des parcelles avec des bois qui pourraient largement grossir. C'est dommage, nous pourrions intervenir plus souvent sur des quatrièmes ou cinquièmes éclaircies.

Vu la prise en compte croissante des considérations environnementales, du changement climatique et de la difficulté de recruter dans nos métiers, il y aura toujours de la place pour d'autres équipes dont la priorité doit être la qualité du travail.

Propos recueillis par Olivier Chomer,
olivier.chomer@cnpf.fr

Pierre Terrade, reboiseur

Le regard pétillant, ne tenant pas en place, c'est un jeune entrepreneur qui se met à son compte avec un Bac Pro « Forêt » dans la poche et une pioche dans la main... Dix ans plus tard, avec un employé et équipé de gros matériels, c'est un acteur incontournable de la filière.

Chaque année Pierre Terrade réalise une trentaine de chantiers, soit environ 80 ha de plantation. C'est une fierté pour lui : « Je ne suis pas loin du million d'arbres mis en place depuis le début de mon activité ! ».

Le chantier « classique » (mise en andain, sous-solage) représente 80% de ses réalisations. **L'idéal serait pour lui de mettre en place des techniques de reboisement qui préservent mieux les sols, éviteraient les engins lourds et permettraient un entretien aisé des plantations...** « Pas facile... » résume-t'il. L'achat récent d'une mini-pelle va dans ce sens pour proposer des plantations en potets « C'est l'idéal sur les petits chantiers, qui ne seront pas mécanisés ».

Pierre travaille en local avec deux pépinières ; son rayon d'action est de 40 km autour du siège de l'entreprise (Condat en Combrailles - 63).

Il s'interroge sur l'utilisation des plants en godet qui selon lui « complique la logistique des chantiers, augmente la sensibilité aux dégâts de gibier », mais aussi sur les aides « éphémères » à la plantation qui peuvent concentrer le marché. Pierre n'est inscrit dans aucune démarche de qualité, ni interprofession « plus orientées exploitation forestière-scierie » mais il y pense ! « La qualité de mon travail et le bouche à oreille qui en découle sont mes meilleures cartes de visite ! ».



L'avenir ? Ne pas trop se développer, mais conforter et diversifier ses clients et surtout continuer à proposer des travaux de qualité. Le changement climatique ? « Les hivers moins rigoureux permettent de planter à l'automne et ainsi d'étaler les travaux sur l'année, d'être moins dans l'urgence du printemps ».

Propos recueillis par Emmanuel Favre-d'Anne,
emmanuel.favre@cnpf.fr

Gilbert et Philippe Fanget, débardeurs

Les frères Fanget sont débardeurs depuis 30 ans, tout comme leur père et leur grand-père avant eux. Lorsqu'ils se sont mis à leur compte, ils faisaient des petits chantiers directement auprès de propriétaires qui représentaient 80 % de leur clientèle. Puis ils ont travaillé pour la scierie Moulin à Dunières (43), grâce à laquelle ils ont pu avoir des chantiers plus importants et acquérir du matériel plus performant. Désormais ils sont sollicités principalement par des entreprises.

Leur rayon d'action est de 60 km autour de Vocance, principalement sur des chantiers d'éclaircies de douglas.

Ils travaillent avec des débusqueurs bien adaptés aux dimensions des chantiers et des grosseurs des bois locaux. Seuls les gros bois leur posaient problème, mais, les scieries demandant de plus en plus des bois droits, ils peuvent désormais billonner les arbres très volumineux.

Leurs machines de petit gabarit, relativement légères, permettent d'intervenir dans tous types de peuplements, réguliers ou irréguliers et limitent les tassements du sol. La capacité d'adaptation est une qualité des frères Fanget qui leur a été utile toute leur carrière. Ils se sont adaptés à des réglementations

toujours plus restrictives durant ces 30 dernières années : « nous faisons surtout attention aux ruisseaux qu'on ne peut plus traverser comme avant, il y a beaucoup plus de pape-rasse, de demandes d'autorisations diverses à réaliser. Avant, tout ça ne se faisait pas, on ne regardait pas. Maintenant on s'adapte et ce n'est pas plus mal ».

Aujourd'hui les frères Fanget ne cherchent pas à se développer davantage. Ils sont passionnés par leur travail et ne voudraient surtout pas en changer.

Propos recueillis par Cédric Baudiment,
cedric.baudiment@cnpf.fr

Instaurer une culture forestière *via* les ETF

Jessica Jarjaye est Gestionnaire Forestier Professionnel dans le sud de la Drôme depuis 2016. Elle intervient dans le domaine forestier privé, gère des forêts individuelles ou regroupées et accompagne les propriétaires dans leurs démarches.

Pour la réalisation de coupes et travaux, Jessica fait appel à des Entrepreneurs de Travaux Forestiers, pour le compte des propriétaires. Elle priorise le regroupement des chantiers et instaure un partenariat « gagnant-gagnant » basé sur la confiance et la fidélisation dans le temps

Grâce aux PSG groupés et aux programmes de coupes des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière, l'ETF s'assure d'un portefeuille de travaux annuel, et les Associations ont la garantie d'intervenants locaux compétents et fiables.

« Le plus souvent, c'est l'ETF qui fixe son prix, car ce prix-là c'est celui de la qualité ! En le moyennant, il prend les jolies coupes comme les coupes de moindre qualité. L'idéal est ainsi que toutes les parcelles du massif soient parcourues. »

Les ETF ne sont pas nombreux dans ce secteur ; leur statut est plutôt celui d'exploitant forestier. « Car ici, un professionnel est souvent tout à la fois, abatteur, débardeur, acheteur de bois... ».

Dans cette région où la culture forestière s'instaure peu à peu, Jessica bouscule un peu les habitudes. D'une gestion en taillis des chênaies, elle souhaite accompagner les ETF vers l'apprentissage du traitement irrégulier : « **c'est nouveau pour eux, il faut du temps pour apprendre à travailler l'irrégulier. Mais au final, le propriétaire sera satisfait d'avoir une forêt bien gérée et l'ETF sera fier de son travail** ».

Propos recueillis par Frédérique Chazal,
frederique.chazal@cnpf.fr

Des ouvriers sylviculteurs en coopérative

La coopérative forestière COFORET emploie, bon an mal an, six ouvriers sylviculteurs pour réaliser les travaux que lui confient ses adhérents. Tristan Pral, technicien « travaux » précise que ces salariés sont répartis sur le Rhône, la Loire et l'Ardèche. Dans le reste de la région, les travaux sont sous-traités à des entrepreneurs indépendants. **Les travaux réalisés sont pour l'essentiel des dépressages de plantation et des élagages d'une part, et des boisements et reboisements d'autre part ainsi que les dégagements de plantations qui en découlent.** Selon lui, il y a de nombreux avantages à avoir ses propres ouvriers. La coopérative peut répondre à tout moment et à tout type de travaux demandés par les propriétaires notamment les dégagements, de plus en plus difficiles à faire réaliser par des prestataires extérieurs. De plus les travaux réalisés par sa propre main-d'œuvre répondent parfaitement au cahier des charges techniques de COFORET. Par ailleurs les ouvriers ont la garantie d'avoir de l'activité toute l'année même en hiver, période souvent un peu creuse en matière de travaux.

Malgré tout, Tristan Pral souligne qu'il est de plus en plus difficile de recruter de la main-d'œuvre fiable et autonome, le turn-over demeurant important. Les raisons en sont multiples : le travail est dur physiquement et certains se découragent, se lassent ; d'autres reprennent des études ; parfois certains n'ont pas ou peinent à acquérir les compétences indispensables à ce métier. Souvent les ouvriers recrutés n'ont pas de qua-



Broyeur forestier télécommandé

lification forestière ; en reconversion professionnelle, ils sont formés sur le terrain. Les jeunes qui sortent des écoles forestières ne se précipitent pas sur ce type de métier regrette Tristan **qui demeure malgré tout optimiste** : « la mécanisation avec du matériel « léger » de type broyeur sur mini-pelle ou petits broyeurs télécommandés devrait à l'avenir suppléer à ce manque de main-d'œuvre facilitant les travaux les plus pénibles que sont les dégagements ». « Les ouvriers sylviculteurs sont un maillon méconnu mais indispensable de la filière » conclut Tristan Pral.

Alain Csakvary,
alain.csakvary@cnpf.fr

Les établissements de formation forestière en Auvergne-Rhône-Alpes

ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION
Lycée Claude Mercier	Le Mayet de Montagne (03)
Lycée Georges Pompidou et CFPPA	Aurillac (15)
CEFA	Montélimar (26)
CFPF	Châteauneuf du Rhône (26)
Lycée Nature et Forêt	Noirétable (42)
MFR de Marlhès	Marlhès (42)
Lycée agricole et forestier de Bonnefont	Fontannes (43), Saugues (43)
MFR des 4 Vallées	Lamure sur Azergues (69)
CFPPA Savoie Bugey	La Motte Servolex (73)
ISETA	Poisy (74)
MFR L'Arclosan	Serraval (74)

Ils proposent des formations à temps plein, en apprentissage ou continues, de différents niveaux, du CAP au BTS en passant par des Bac pro, Brevets professionnels, certificats de spécialisation. Elles sont accessibles aux jeunes et au moins jeunes (reconversion professionnelle par exemple).

Le site metiers-foret-bois.org détaille de façon précise toutes les formations.

Le Bac pro « Forêt » et le Brevet professionnel « responsable de chantiers forestiers » (ainsi que des équivalences avec complément de formation) permettent **d'obtenir le statut d'ETF indépendant**.

Chef d'entreprise, il doit alors maîtriser les aspects techniques de son métier et la gestion administrative et commerciale de son activité.

Source Mention Bois, le magazine de Fibois AURA - 2017

La formation Bac pro forêt et BTSA technico-commercial produits de la filière forêt-bois et dérivés

Nous formons des jeunes élèves qui arrivent dans l'établissement bien souvent dès la 3^e de l'enseignement agricole et sont passionnés par le milieu naturel et/ou forestier.

Pour la filière Bac pro, une journée entière par semaine est consacrée



aux travaux pratiques sur divers chantiers en situation réelle (abat-tage manuel et mécanisé, débar-dage, fendage, ballottage, travaux de sylviculture...).

La forêt s'apprenant sur le terrain, nous proposons de nombreuses semaines thématiques : semaines de travaux pratiques encadrés (permettant aux débutants de seconde d'être parrainés et encadrés par les élèves de terminale plus expérimentés), des semaines projets (sculpture à la tronçonneuse, réalisation d'un aménagement forestier pour l'ONF, ...), une semaine en tournée forestière permettant aux élèves de découvrir d'autres régions forestières.

La formation technique ne peut se faire sans le savoir-faire des professionnels. C'est **pourquoi 17 semaines de stage en entreprise forestière sont étalées tout au long des 3 ans**. Je suis toujours ravi de

rencontrer mes anciens élèves devenus maîtres de stage et qui transmettent à leur tour leurs connaissances et leurs expériences.

Nous aimons travailler en association avec nos nombreux partenaires de la filière que ce soit en intervention sur le terrain (PEFC, coopérative, FIBOIS, ...) ou en application pratique (ONF, scieries et donneurs d'ordres locaux, ...).

Depuis quelques promotions nous accueillons de plus en plus un public féminin ayant comme objectif de poursuivre au moins jusqu'au BTS « produits de la filière forêt-bois et dérivés ». **Cette formation très recherchée par les professionnels propose deux à trois offres d'emploi par mois**. Nos étudiants ayant souvent des propositions d'emploi dès l'obtention de leur diplôme.

Témoignage de Philippe Cuenca, enseignant forêt au LEAFP Claude Mercier du Mayet-de-Montagne (03)

Bilans des événements sanitaires de l'année 2020 à consulter

Soit par département, avec une actualité proche des territoires :

- Ain, Allier, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute Savoie

Soit par groupe de départements dont les contextes forestiers et sanitaires restent très proches :

- Cantal / Puy-de-Dôme / Haute-Loire

Tous sont accessibles sur :

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-departementaux-2020>

Ils sont rédigés sur la base d'une trame commune par les 34 correspondants observateurs (CO) du Département Santé des Forêts (DSF).

Soit régional, rédigés par le Pôle Régional Santé des Forêts qui réalise une synthèse des faits marquants (à noter qu'il comporte un annuaire très utile pour connaître les CO par département et avoir leurs coordonnées). <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-regional-2020>

Le contexte climatique influe directement sur l'état de santé de la forêt. **Les températures moyennes sont en augmentation et 2020 apparaît comme l'année la plus chaude jamais enregistrée. On retiendra également une sécheresse pour la troisième année consécutive avec des stress hydriques importants sur les peuplements.**

Les principaux dommages qui figurent dans les bilans départementaux :

- un dépérissement qui s'installe et qui affecte fortement les chênaies de l'Allier,
- une extension des attaques de scolytes sur les épicéas dans les territoires de la façade ouest de la région et une stabilisation à un haut niveau de dommages pour les territoires alpins et de l'Ain,
- de fortes dégradations des peuplements d'épicéas à l'ouest de la région, avec des pertes foliaires importantes en lien direct avec les stress subis au cours des deux saisons de végétation précédentes,

- des mortalités significatives se poursuivent dans les sapinières de basse altitude,
- des mortalités diffuses sur pin sylvestre qui se poursuivent principalement sur la façade ouest de la région,
- la colonisation par la pyrale du buis de la totalité de la région, qui est à l'origine de mortalités significatives qui continuent d'augmenter dans les buxaiés.

Marc Lafaye,
marc.lafaye@cnpf.fr

Source : DRAAF Auvergne Rhône Alpes – Service Régional de l'Alimentation – Pôle Santé des Forêts

Vous vendez votre forêt

DOMAINES ET FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

Erratum

Photo « Graines de douglas » page 15 du « Parlons Forêt » n° 16-mars 2021 ; crédit photo = © France Douglas – Yoann Portejoie

Nouvel arrêté préfectoral sur les matériels forestiers de reproduction

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris en avril 2021 pour mieux tenir compte du réchauffement climatique et préciser les essences, provenances, normes pour les plantations forestières éligibles aux aides publiques.

Les modalités et les listes d'essences autorisées sont consultables sur le site de la DRAAF : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Arrete-Materiels-Forestiers-de>

Les principales évolutions sont les suivantes :

Essences

Les essences suivantes ont été ajoutées du fait de leur autécologie connue, des données du Département Santé des Forêts (DSF) pour les risques sanitaires, ainsi que des possibilités pour les marchands grainiers de se procurer des graines. **En feuillus** : chêne chevelu, chêne de Hongrie, liquidambar, pommier et poirier sauvages. **En résineux** : calocèdre, épicéa d'Orient, épicéa de Serbie, épicéa de Sitka, pin brutia, pin de Bosnie, pin pignon, pin tordu, pruche de l'Ouest (tsuga hétérophylle), sapin des Rocheuses (lasiocarpa), sapin du Colorado (concolor) et séquoia sempervirens.

Provenances

Les provenances autorisées sont fixées pour les essences réglementées selon les prescriptions de l'INRAE

et pourront être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances.

Normes

Les godets de 200 cm³ sont maintenant autorisés pour le douglas.

Densités minimales

Les densités exigibles sont non modifiées et conformes aux règles nationales :

- à réception du chantier, 1200 plants, sauf feuillus précieux (800) et noyers ou peupliers (150),
- 5 ans après : 900 plants d'essences objectifs, sauf feuillus précieux (800 tiges y compris recrus) et noyers ou peuplier (130).

Concernant le cas particulier des enrichissements, les densités sont laissées à l'appréciation des DDT.

Expérimentation

Il est possible, dans un cadre de suivi scientifique, de s'affranchir de la liste d'essences et provenances ou normes. Cependant, la DRAAF devra avoir communication de toutes les données.

Nicolas Traub, CNPF,
Chantal Faure, SERFOBE DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

FISCALITÉ

Sylviculteurs, bénéficiez du taux réduit de TVA

En forêt coexistent deux taux de TVA : le taux normal à 20% et le taux réduit à 10%.

La majorité des dépenses effectuées pour réaliser des travaux sylvicoles ou d'exploitation forestière peuvent bénéficier du taux réduit de TVA. Pour ce faire, ces dépenses doivent être facturées à un « exploitant agricole » c'est-à-dire à un propriétaire forestier identifié par un numéro SIREN comme producteur agricole avec l'activité « sylviculture » (article 279 du Code général des impôts).

Pour obtenir ce numéro attribué par l'INSEE, le sylviculteur doit compléter l'imprimé agricole P0 (Cerfa n°11922*08) et l'adresser au Centre de formalités des entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture du département dont dépend la forêt. Cette inscription est gratuite ; cependant dans certains départements, l'accompagnement de cette démarche par le CFE peut

occasionner des frais. Par ailleurs pour une activité déclarée inférieure à 150 heures de travail en forêt par an, aucune cotisation MSA de solidarité ne peut être réclamée.

A noter que le taux de TVA des plants et semences est toujours réduit alors qu'à l'inverse, entre autres, les protections contre le gibier (piquets, filets, ...) et leur pose, ainsi que les travaux de voirie forestière supportent systématiquement le taux normal de 20%.

Enfin le sylviculteur au régime du remboursement forfaitaire agricole (cas général), qui possède un numéro SIREN de producteur agricole peut bénéficier de ce remboursement forfaitaire de TVA de 4,43% assis sur le montant total des ventes de bois encaissées dans l'année.

Alain Csakvary,
alain.csakvary@cnpf.fr



43

En Auvergne-Rhône-Alpes, le gros bois se gère, s'exploite, se vend, se scie et s'utilise dans les bâtiments

En fin d'année 2020, les techniciens du CRPF ont animé des réunions ciblées sur ces sujets et des exemples très intéressants ont été présentés sur la région, pour un horizon pas si sombre qu'on le dit... En voilà deux exemples sur la Haute-Loire.

- **Le gros bois se gère** : dans des futaies du plateau de La Chaise-Dieu et à Saint-Bonnet-le-Froid, nous avons rencontré des propriétaires et des gestionnaires qui travaillent ensemble depuis longtemps. Les deux futaies sont constituées de sapins pour l'essentiel, avec des gros bois de bonne qualité majoritaires qui n'inquiètent pas ni les gestionnaires ni les propriétaires. Les deux futaies en renouvellement naturel sont assez exemplaires comme chez Michel Laroche à Saint-Bonnet-le-Froid qui poursuit le travail commencé avec son père en sélectionnant et coupant tous les 5 à 8 ans. « Depuis quelques dizaines d'années nous retirons les moins beaux (branchus, mal conformés...) et aujourd'hui la plupart des gros bois de mauvaise qualité ont disparu et ont laissé la place à des gros bois de qualité ; nous reproduisons ce travail à chaque récolte ».
- **Le gros bois s'exploite** : les deux entreprises qui secondent les propriétaires maîtrisent bien la technique d'exploitation de ces gros bois. Il faut prévoir un abatage dirigé et un débardage soigné de ces arbres pour préserver les bois d'avenir petits et gros conservés et ne pas traîner les grumes dans la régénération naturelle. Il n'y a ainsi pas de dommage sur le peuplement restant.
- **Le gros bois se vend** : les mauvais bois ont donc été récoltés petit à petit et l'essentiel du volume vendu aujourd'hui est de bonne qualité. Fin 2020, malgré le mar-

ché réputé difficile du sapin, le bois était payé net aux propriétaires entre 40 et 45 €/m³ sur pied soit, **pour des gros bois de qualité**, « un prix acceptable... mais que nous voudrions un peu plus élevé, mais quand la forêt en a besoin, il faut couper ! ».

- **Le gros bois se scie** : les scieries dans la région sont bien équipées pour valoriser ces grosses grumes. Pour la propriété de La Chaise-Dieu, une scierie locale traite des bois jusqu'à un mètre de diamètre. Pour la seconde propriété, la Coopérative de Haute-Loire fournit une scierie de l'Est du département équipée pour scier des bois de 80 cm.

- **Et le gros bois s'utilise dans le bâtiment** : pour cela les initiatives locales ou régionales peuvent être porteuses. Participant à ces rencontres Gros Bois, Robert Vallat, propriétaire forestier actif en Haute-Loire et dans la Loire a présenté aux participants une action menée sur la commune de Dunières (43) où il est conseiller municipal. Plusieurs projets de réhabilitation de bâtiments publics y étaient programmés avec utilisation de bois mais sans prévoir l'utilisation de bois massif « local ». L'action des élus convaincus (et convaincant !) a permis de réintroduire l'utilisation de sciages de sapins et finalement les deux tiers des besoins ont été assurés par du sapin issu de parcelles locales.

De son côté l'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place un programme pour la **mise en œuvre du bois local dans les commandes publiques** pour les projets de construction ou liés au bois énergie ; les entreprises peuvent aussi en bénéficier pour leurs projets (contact : maxime.estrade@lepuyenvelay.fr).

Ces actions pour l'utilisation du bois local bénéficient des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les élus locaux peuvent agir pour l'utilisation de bois local. Des solutions existent. **Gageons que ces initiatives auront un impact sur l'utilisation du bois, donc sur la demande aux propriétaires et par conséquent sur la bonne gestion des futaies régionales et du sapin !**

Philippe Couvin,
philippe.couvin@cnpf.fr



A visiter à Dunières : la halle en sapin sur la Voie verte

PÉPINIÈRES TENOUX

Alliance du savoir-faire et de la technique depuis 1993

- Plants truffiers mycorhizés par *tuber melanosporum* ou *unicatum* contrôlés et certifiés par le CTIFL
- Substrat spécifique de réensemencement : FORMATRUFFE®

Le Village Bruls
05150 Valdoule
Tél. : 04 92 66 03 92
Port. : 06 83 55 03 21
contact@pepinierestenux.fr
www.pepinierestenux.fr



Allier : les chênes prennent le Sud

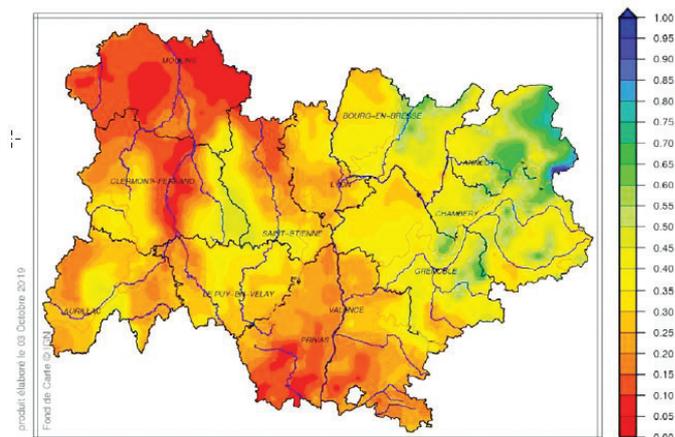
Essence emblématique du département de l'Allier, l'avenir du chêne inquiète les forestiers.

Suite à trois années consécutives de sécheresse estivale, les chênaies de l'Allier montrent des signes de dépérissement. Le phénomène est accentué par le manque de précipitations en automne et en hiver. Répété d'année en année, ce déficit finit par dégrader le chêne pédonculé mais aussi le chêne sessile, réputé plus résistant.

Le Département Santé des forêts surveille de près ces dépérissements, notamment dans les grands massifs à chênes du département (Tronçais, Jaligny-sur-Besbre...). Les dégâts semblent se stabiliser. Cependant, on craint une réaction des chênes en décalage temporel avec les épisodes climatiques déclencheurs.

Les forestiers recherchent ainsi des essences d'avenir, qui pourraient se substituer au chêne pédonculé ou sessile, fortement menacés si cette tendance climatique se renforce dans les années à venir. Le CETEF de l'Allier, en partenariat avec le CRPF et le Conseil Départemental, a ainsi pour projet une expérimentation visant la mise en place de placettes de chêne pubescent, chêne chevelu, chêne de Hongrie, pin maritime et pin brutia.

Ces chênes « méditerranéens » pourraient être une alternative à nos deux chênes indigènes afin de conserver à « long-terme » une ressource chêne dans le départe-



Humidité des sols en AURA en octobre 2019 (sources : IGN et Météo France)

ment. Les pins méridionaux seront eux une éventuelle alternative au pin sylvestre qui dépérit fortement en plaine.

L'objectif est de voir le comportement de ces essences dans le temps et notamment sur des sols avec un excès d'eau en hiver, très fréquents en Allier.

Un des premiers obstacles à ces expérimentations est la difficulté à se procurer des plants d'essences « nouvelles » mais aussi des provenances intéressantes, les pépinières n'ayant pas anticipé cette nouvelle demande.

Yann Michalski,
yann.michalski@cnpf.fr



Un nouveau technicien CRPF et des vidéos en Savoie

Étienne Béraud qui assurait depuis 2018 le poste de technicien CRPF en Chartreuse et Chautagne a eu l'opportunité de valoriser son diplôme d'ingénieur forestier en prenant la responsabilité d'un service de l'ONF en Isère.

Pour ne pas perdre la dynamique des projets locaux, le CRPF a immédiatement recruté un successeur. Dès le mois suivant Antoine Gérardin a pris ses fonctions à l'antenne de Saint-Baldolph et a repris l'ensemble des dossiers en cours.

Antoine est expérimenté ; il a œuvré de nombreuses années en ossature et charpente bois en Savoie avant de se reconvertir vers l'amont de la filière, d'abord à l'ONF et maintenant au CRPF ; nous lui souhaitons la bienvenue.

Contact : Antoine Gérardin, 04.79.60.49.12 / 06.16.31.18.94, antoine.gerardin@cnpf.fr

Toujours en Savoie, les compétences du CRPF savoyard et de l'Union des Forestiers Privés 73 ont été valorisées par le biais de petits courts-métrages avec pour thématique la desserte forestière en forêt privée et le scolyte.

Ces deux vidéos ont été réalisées par Tristan Heckman, fondateur de NaturoFILM, une société savoyarde de création de contenu vidéo original dédiée aux milieux naturels et à la valorisation d'entreprises, projets et territoires.

Vous pourrez retrouver ces deux vidéos sur le site de l'UFP 73 : <https://ufp73.fr/>

et sur le site internet de NaturoFILM : <https://naturofilm.com/production-video-photo-annecy-chambery/>

Sylvain Ougier,
sylvain.ougier@cnpf.fr



Projet « forêt ancienne »

Le PNR du Livradois-Forez a lancé un nouveau projet « forêt ancienne » de 2020 à 2022.

Il s'agit de déployer une **trame de vieux bois** composée :

- de réservoirs de maturité (îlots de 0.5 ha au minimum) où la forêt n'est plus exploitée et laissée en libre évolution avec des très gros bois, bois morts...
- d'une trame intermédiaire exploitée où une meilleure fonctionnalité de l'écosystème est recherchée avec désignation d'arbres pour la biodiversité, mélange d'essences, étagement de la végétation...

Comment peuvent participer les propriétaires forestiers ?

Il s'agit d'identifier dans votre forêt, des arbres et/ou une petite surface dont le rôle principal sera d'être un relais favorable à la biodiversité. Cela facilitera l'installation et le développement d'espèces exigeantes et leur circulation au sein du massif forestier du Livradois-Forez. **Vous poursuivez vos récoltes de bois** : les îlots de vieux bois et les arbres réservés pour la biodiversité restent minoritaires dans le peuplement. Chaque dispositif sera mis en place en concertation avec le propriétaire volontaire.

Plus d'info sur www.parc-livradois-forez.org

Fiches itinéraires techniques par essence du CNPF

A travers 96 fiches techniques, bénéficiez de l'expertise et de l'expérience des agents de terrain du CNPF sur les itinéraires sylvicoles applicables en France métropolitaine à 20 essences ou groupes d'essences.

Ces fiches sont destinées aux propriétaires forestiers, et expliquent de façon illustrée comment conduire leurs bois, soit en gardant le traitement actuel (taillis, futaie régulière ou irrégulière, mélange futaie-taillis), soit en le faisant évoluer (irrégularisation, passage à la futaie...).

Fiches à lire et télécharger sur www.cnpf.fr/n/fiches-itineraires-techniques-par-essence/n:2959



CA CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

Rencontre avec le Ministre pour le maintien des CBPS

Le 19 mars dernier, M. Antoine d'Amécourt, Président du CNPF, **rencontrait le Ministre en charge des forêts, Julien Denormandie**, pour défendre le maintien du Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) dont la loi prévoit la suppression fin 2021. **Sa disparition aurait des conséquences immédiates pour les propriétaires de moins de 10 ha qui perdraient la possibilité d'obtenir individuellement la garantie de gestion durable exigée pour les aides publiques et la fiscalité adaptée à la forêt.** L'enjeu pour ces propriétaires est de continuer à pouvoir s'engager sur un document simple et adapté, et de conserver la présomption de gestion durable qu'apporte le CBPS pendant 10 ans pour tous les propriétaires ayant signé un CBPS. Le Président du CNPF a notamment défendu l'absence de solution de substitution immédiate au CBPS, sachant que cela concerne plus de 15 000 propriétaires en France, et que l'État avait prévu la création d'un Document de Gestion Unique (DGU), non abouti à ce jour. **Nous espérons tous qu'une solution rapide va être trouvée, notamment pour les propriétaires détenteurs de CBPS qui pensaient pouvoir bénéficier des aides du Plan de relance.**

Une stratégie d'établissement pour le CNPF

Les élus et la direction du CNPF ont souhaité avoir une réflexion stratégique nationale visant à définir le positionnement et les grandes priorités pour les années à venir. Durant l'hiver 2020/2021, les Présidents des CRPF ont donc élaboré cette réflexion qui permettra d'apporter des propositions concrètes à l'occasion de la discussion du nouveau contrat d'objectifs et de performance à signer avec l'État pour les années à venir.

L'ambition affichée par le CNPF est d'être le service public pour la gestion durable des forêts privées françaises dans leur diversité régionale,

- en étant un interlocuteur de confiance,
- en accompagnant les propriétaires forestiers,
- en relevant les défis économiques, environnementaux et sociaux, en s'appuyant notamment sur l'ancrage régional,
- en développant l'établissement et sa performance (visibilité, innovation, moyens humains, partenariats).

Activité du CRPF 2020 : objectifs atteints malgré la COVID

Le CRPF a dû, comme chaque structure, s'adapter à la COVID et protéger ses agents et les propriétaires. Cependant, grâce à l'implication de tous, l'activité au service de la forêt privée a pu être globalement maintenue **et tous les objectifs sont atteints** : augmentation des documents de gestion durable (+ 5430 ha), poursuite des projets de desserte (183 en cours et 18 créations), 1500 visites conseils, 72 réunions de vulgarisation... Ce qui a permis notamment la formation de plus de 1400 nouveaux propriétaires et l'appui à la mise en marché de 262 000 m³ de bois.

Plan de relance, aide au renouvellement forestier

Le volet renouvellement forestier du Plan de relance national est à ce jour opérationnel. Après une phase d'appel à manifestation d'intérêt ayant permis aux principaux opérateurs (coopératives, experts, ONF...) de positionner leurs projets de reconstitution de forêts, le Ministère de l'Agriculture a ouvert la possibilité de déposer des demandes de subvention individuelles, via le site internet de la DRAAF, pour le reboisement, l'enrichissement, les travaux de diversification ou de régénération naturelle.

Les techniciens du CRPF sont à même de renseigner les propriétaires sur les dispositifs d'aide **et une ingénieure, Aline Menier, a été recrutée au 1^{er} avril par le CRPF, avec le soutien financier de la DRAAF, pour accompagner les demandeurs dans la saisie de leurs dossiers qui sont à déposer avant fin 2021.** Contact : aline.menier@cnpf.fr

Entreprise Breches et Fils : une famille taillée dans le bois

Marcel Breches est un entrepreneur de travaux forestier du «Pays du Mont-Blanc» en Haute-Savoie. Travaillant à la fois dans la vallée de l'Arve mais pouvant aller également jusqu'en Savoie, ce Haut-Savoyard est le témoin de l'évolution du métier. Depuis 2010, il travaille en famille, pour la plus grande satisfaction des propriétaires forestiers.

Originaire de Megève, Marcel Breches est titulaire d'une formation en menuiserie et ébénisterie réalisée à Thonon-les-Bains en 1984. Ayant des difficultés à trouver du travail suite à la crise financière de l'époque, il travaille ses chablis familiaux lorsqu'il est approché par la scierie de Megève où il apprend à scier en remplacement d'un employé blessé durant un été. Il alterne avec son emploi aux remontées mécaniques et débute également dans le débardage par hélicoptère à la scierie Thevenot (commune de La Tour).

Après son service militaire, il crée son entreprise de travaux forestiers en 1991. Ayant eu jusqu'à une quinzaine d'employés, Marcel a réduit ses effectifs petit à petit afin de mieux suivre ses chantiers. Début 2000, les conséquences de la tempête de 1999 ont peu impacté la vallée de l'Arve mais beaucoup plus les bois de l'Avant-Pays que Marcel



Marcel, Nicolas et Mikael Breches

a principalement valorisé dans les scieries du Pays du Mont-Blanc.

Egalement scieur, il s'installe à Chamonix en 2001 avec différents outils à sa disposition : un ruban bi-coupe, une déligneuse, une quatre faces et un séchoir. Cette diversité d'activité et cette expérience font sa force : « Un chantier, c'est un tri », selon Marcel Brèches. « Nous, on gère le chantier de l'exploitation jusqu'au sciage et sans sous-traitance. »

Aujourd'hui, il travaille avec ses deux enfants : Mikael et Nicolas. A 28 et 29 ans ils ont rejoint l'entreprise depuis la fin de leurs études. Têtes de promotions issues de l'Ecole Technique du Bois à Cormaranche-en-Bugey (01), ils sont aujourd'hui les pierres angulaires de cette entreprise avec des rôles assez identifiés ! Marcel négocie la coupe avec Nicolas. Sur le terrain Marcel travaille sur l'une des abatteuses, Nicolas réalise le débardage, notamment avec le tracteur forestier G275 et un porteur. Mikael lui, gère l'aspect du transport et le broyage.

Cherchant sans cesse à investir dans la transformation, ils s'orientent en 2013 vers le bois énergie et la valorisation en plaquette forestière. Ils alimentent en partie la chaufferie bois-énergie du Centre Hospitalier du Léman, la papeterie Cascade à la Rochette, Savoie Energie, ONF Energie...

Mikael et Nicolas reconnaissent que la pédagogie envers le grand public fait de plus en plus partie intégrante de leur quotidien : « Aux gens qui protestent en voyant une coupe je leur dis : **une forêt c'est comme un jardin, cela s'entretient** » dit Nicolas. « **Souvent ils comprennent et certains me remercient d'avoir appris des choses** ».

Le relationnel avec les mairies est aussi une importante plus-value dans leur activité. **La remise en état systématique des chemins et leur capacité à rendre des chantiers propres**, leur valent aujourd'hui la reconnaissance de leur travail à la fois par la filière et par les organismes publics. Cette reconnaissance des propriétaires forestiers et la confiance des collectivités amènent Nicolas et Mikael à envisager sereinement leur travail... toujours sous l'œil averti de Marcel !

Propos recueillis par Nicolas Anfray,
nicolas.anfray@cnpf.fr

Le massif du Mont Blanc

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier